

Renvoi au comité de salut public de la lettre de Mallarmé, représentant du peuple en mission dans les départements de la Meuse et Moselle, qui annonce à la Convention les résultats de l'épuration à Metz, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794)

François René Auguste Mallarmé

Citer ce document / Cite this document :

Mallarmé François René Auguste. Renvoi au comité de salut public de la lettre de Mallarmé, représentant du peuple en mission dans les départements de la Meuse et Moselle, qui annonce à la Convention les résultats de l'épuration à Metz, lors de la séance du 15 germinal an II (4 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) pp. 134-135;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28985_t1_0134_0000_14

Fichier pdf généré le 01/02/2023

Il faut observer, Citoyens représentans, que cet établissement s'est formé au moment où cette commune avoit déjà envoyé à la Convention nationale ou remis au représentant du peuple Javogues, environ 600 marcs d'argenterie, en cuillères, fourchettes et argenterie d'église, et encore 145 000 liv. dont 64 000 en espèces et le reste en assignats que j'ai moi-même de la part des habitants de la même commune remis au représentant Javogues, en pur don pour en faire hommage à la Convention nationale.

Vous voyez, Citoyens représentans, qu'en volant de cette manière au secours de la Patrie et de l'humanité, les tyrans et leurs suppôts n'auront pas beau jeu. Il y a longtemps qu'on ne voit plus dans cette commune aucune marque de féodalité ni de fanatisme; mais à chaque décade le temple de la Raison retentit des hymnes de la Liberté et des cris de *Vive la République* ».

BOURGEOIS (présid. du trib. criminel).

20

La société populaire de Maussanne-les-Baux, district de Tarascon-sur-Rhône, annonce que le décret par lequel Marseille a repris son nom, a comblé de joie les patriotes, consterné les aristocrates et toutes les factions adjacentes.

« L'erreur du moment avait couvert de nuages la gloire d'une cité fameuse par les services qu'elle a rendus à la Révolution : vous les avez dissipés. Marseille a repris son nom, le décret qui le lui rend a comblé de joie les patriotes et consterné les aristocrates. Continuez, représentans, à mériter la confiance du peuple (1). **Que la sainte Montagne reste ferme, dit-elle; les tyrans seront pulvérisés, la patrie sera sauvée, et la République triomphera.** »

Insertion au bulletin et renvoi au comité de division (2).

21

La société populaire de la commune de Thiron, district de Nogent-le-Rotrou, en félicitant la Convention nationale sur ses travaux, et l'invitant à rester à son poste, annonce que toutes les dépouilles de son église ont été déposées au district; elle demande un établissement national dans cette commune.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

[Thiron, 12 vent. II] (4).

« La Société populaire de Thiron félicite la Convention de tous ses travaux depuis le 31

de may, 1^{er} et 2 de juin, rend hommage aux mânes de Marat et de Châlier l'invite à rester à son poste jusqu'à la destruction de tous les tyrans coalisés, et jusqu'à ce qu'elle ait parachévé le bonheur des Français qu'elle a si bien commencé.

Thiron possédoit une abbaye de bénédictins, une école militaire, ce qui avoit livré cet endroit à un fanatisme complet, cette race monacale avoit trompé tous les citoyens, qui se sont lassés de toutes ces supercheries; aujourd'hui les sans-culottes se sont enfin montrés, ont reconnu leurs erreurs, ont livré le combat à tous ces moines, ont démeublé l'église, ont renversé, brisé tous ces saints, et figures hideuses du fanatisme, ont envoyé leurs ornements à Nogent, chef-lieu de district, trois voitures de cloches, environ trente livres d'argenterie, sept à huit voitures de cuivrierie, fers, plombs, matelas, couvertures et autres effets pour les armées sortiront de cette commune d'ici quatre à cinq jours pour se rendre au chef-lieu du district, ont juré d'un cri unanime, guerre aux tyrans, au fanatisme à tout ce qui est moines et prêtres ont juré de se ranger autour de la Montagne de la Convention. Ces citoyens dévoués au sans-culottisme et au républicanisme les plus sincères, plusieurs citoyens ont déposé des dons patriotiques es mains des commissaires dudit district pour l'épuration des communes suivant l'arrêté du citoyen Bentaïble, représentant du peuple dans les départements d'Eure-et-Loir et de l'Orne.

Prient la Convention de subvenir à leurs besoins car ils sont tous pauvres, en choisissant les maisons des ci-devant collèges et abbayes qui sont très vastes et propres à un établissement national quelconque, la vente de ces objets ne produirait pas le quart du prix de ce qu'ils valent; ainsi l'intérêt de la République, le bien des citoyens de l'endroit peuvent engager la Convention à accéder à la présente demande des sans-culottes de Thiron.

Vive la République, Vive la Convention, Vive la Montagne. »

GILLOT (présid.), LERMELINE (secrét.).

22

[MALLARMÉ] représentant du peuple près les départemens de la Meuse et de la Moselle, pour l'organisation du gouvernement révolutionnaire, annonce à la Convention que, dans la commune de Metz, il a créé des autorités vierges, dont l'énergie républicaine promet une longue chaîne de succès; il n'a mis en place que des vétérans patriotes de 1789; les modérés dangereux, les ennemis secrets de la Montagne et de ses travaux, sont jetés dans le séjour qui convient au crime.

La société populaire a subi une épuration stricte, mais nécessaire. Les sans-culottes sont là, comme dans toute la République, les enfans de la nature et de la vérité; ils ne forment plus qu'un tout avec leurs magistrats. Les uns et les autres, intimement liés, ressemblent à ce bataillon célèbre de l'antiquité qui présentait sur les quatre faces une forêt de lances hérissées; ils marcheront au pas de charge, et ce sera contre les abus et les tyrans.

(1) Bⁱⁿ, 16 germ. (suppl¹); Débats, n° 566, p. 323..

(2) P.V., XXXIV, 418.

(3) P.V., XXXIV, 418. J. Sablier, n° 1238; Bⁱⁿ, 30 germ. (1^{er} suppl¹).

(4) D XXXVIII I, doss. 10.

Insertion au bulletin, et renvoi au comité de salut public (1).

[Metz, 2 germ. II] (2).

« Je viens de remplir, Citoyens collègues, dans les principales communes du second département, les missions honorables et difficiles dont vous m'avez chargé.

Le gouvernement révolutionnaire, cette planche salutaire jetée aux bons citoyens dans les orages qui enfantent la liberté, et qui vient pour ses ennemis un moyen assuré de ruines et de destruction, le gouvernement révolutionnaire, dis-je, a germé dans Metz. C'est au sein incorruptible du peuple, c'est dans celui de la Société populaire religieusement purifiée, que j'ai pris les principes élémentaires qui m'ont servi à créer des autorités vierges, et dans l'énergie républicaine promet une longue chaîne de succès.

J'ai débarrassé le char révolutionnaire des entraves qu'y avoient jeté la malveillance et le modérantisme, j'accepte le favorable augure qu'il roulera uniformément et avec rapidité, portant en triomphe les républicains sincères et écrasant sous ses roues enflammées, les aristocrates qui voudraient retarder sa marche.

Quelques fonctionnaires, peu doctes dans l'art des révolutions, d'autres dont les préjugés de l'esprit étouffaient les qualités de l'âme; quelques-uns *métis* en patriotisme et prenant les livrées du parti, non le plus juste, mais triomphant, ont été écartés. J'ai regardé ces hommes comme des sables arides où n'aurait jamais pu se développer le germe de la liberté.

Je les ai remplacés par des vétérans en civisme révolutionnaire de 89 et identifié aux succès de la cause des peuples avec eux et leurs anciens collègues, la République a droit d'attendre la mort de toutes les factions; ils obéiront à la Convention nationale ou mourront pour ses saintes lois.

J'ai étouffé les réclamations odieuses des modérés et les clameurs mensongères de l'indulgence, j'ai eu la jouissance de secourir le malheur et de couronner le patriotisme.

La nouvelle conjuration, qui semblable à des animaux féroces entourent le berceau de la liberté pour la dévorer, m'ont (*sic*) engagé à déployer toute la sévérité des moyens que ma mission me permet.

Les modérés dangereux, les ennemis secrets ou connus de la Montagne et de ses ouvrages, sont jetés dans le séjour qui convient au crime, la loi le réclame et son fer les attend.

La Société populaire de cette commune a subi une épuration stricte mais nécessaire; de véritables jacobins sont seuls maintenant les pontifes de la Liberté, et ils conservent avec plus de sollicitude encore que ne le faisaient du feu sacré les prêtresses de Vesta celui du civisme révolutionnaire. Les sans-culottes, qui, ici, comme dans toute la République sont les enfants de la Nature et de la Vérité, attendaient impatiemment l'instant de ne former qu'un tout avec

leurs magistrats; ils sont satisfaits; les uns et les autres intimement liés, ressemblent à ce bataillon célèbre de l'antiquité, qui présentait sur les quatre faces une forêt de lances hérissées, ils marcheront au pas de charge et ce sera contre les abus et les tyrans.

La Convention Montagne est ici chérie comme une mère, les Comités de sûreté générale et de salut public, comme des vedettes toujours en faction pour la patrie. Regardez aussi les braves sans-culottes de Metz, comme vos enfants.

Tous détestons les conspirations et les conspirateurs, ils applaudiront bientôt à leur supplice, comme ils ont applaudi, quand la Convention a remis la terreur et la vertu au grand ordre du jour.

Tels sont, citoyens collègues les sentimens. Tel est l'esprit qui anime les bons et honnêtes citoyens de Metz, je me félicite de vous les transmettre et d'aller continuer dans le reste de la Moselle, un apostolat qui doit faire des prosélytes à la Révolution et à la liberté.

Salut, fraternité et liberté.»

MALLARMÉ.

23

La société populaire de Perpignan fait à la Convention nationale différentes adresses; dans l'une elle répond aux inculpations dirigées contre elle par la société de Montauban.

Renvoi au comité de salut public.

Dans les autres, elle félicite la Convention de l'attitude majestueuse et ferme qu'elle tient contre toute la coalition des despotes, et de ses mesures pour sauver la chose publique. « Ne quittez pas, dit-elle, le timon du vaisseau de la République qu'il ne soit arrivé au port: il vogue à pleines voiles, soyez-en les pilotes; vous trouverez en nous des matelots bien intentionnés pour en exécuter les manœuvres ».

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

24

Les citoyens de la commune de Pont-Aven, district de Quimperlé, font passer le procès-verbal d'une assemblée tenue le 30 nivôse; ils annoncent que dans une fête célébrée pour la plantation d'un nouvel arbre de la liberté, ils ont prêté le serment d'exécration aux rois et à leurs vils suppôts, de fidélité entière aux lois de la République, et de ralliement éternel à la représentation nationale; ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Pont-Aven, 12 pluv. II] (3).

« Citoyens représentants,

Nous vous adressons une copie du procès-verbal de l'assemblée primaire tenue dans notre petite commune le décadi 30 nivôse dernier.

(1) P.V., XXXIV, 418.

(1) P.V., XXXIV, 418. J. Sablier, n° 1238; Bⁱⁿ, 15 germ. (suppl^t) et 25 germ. (2° suppl^t); Débats, n° 565, p. 304.

(2) AF II 156, pl. 1257, p. 24. Extraits dans AULARD, Recueil des Actes... XII, p. 118.

(2) P.V., XXXIV, 419, Bⁱⁿ, 20 germ. (2° suppl^t).

(3) C 298, pl. 1031, p. 3, 4.